FICHE DE FORMATION

TITRE PROFESSIONNEL
ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

FORMATION CERTIFIANTE — RNCP37715, NIVEAU 3 — POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Une formation au métier d'assistant de vie aux familles **construite en lien étroit avec les besoins des employeurs** de l'aide à domicile. Le parcours associe **apprentissage du métier, mises en situation sur plateau technique et immersion en situation professionnelle**. Dans le cadre d'une POEI, cette immersion est réalisée chez l'employeur porteur du projet de recrutement.

Cette formation peut notamment être organisée dans le cadre d'une **POEI avec France Travail**, d'une **POEC avec un OPCO** ou d'un **projet de transition professionnelle avec Transitions Pro**. Sa durée va de **364 à 490 heures**, pour un **parcours de référence de 448 heures** ; elle est fixée pour chaque session, conjointement par France Travail, les employeurs et Institut Enteam.

LA FORMATION EN BREF

Métier visé	Assistant(e) de vie aux familles, auxiliaire de vie, aide à domicile, agent à domicile, garde d'enfant à domicile, garde à domicile
Public	Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et salariés en projet de transition professionnelle, motivés par le métier d'ADVF, relevant pour la plupart des publics prioritaires de France Travail : résidents des QPV, personnes peu ou pas qualifiées, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans, seniors de 50 ans et plus, travailleurs handicapés, bénéficiaires du RSA
Certifications	· Titre professionnel Assistant de vie aux familles (ADVF) — RNCP37715, niveau 3 · Certificat SST (INRS)
Références de la certification	· Code NSF 330t — Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service) · Formacodes 44028 Accompagnement éducatif et social, 42056 Service à la personne, 44030 Assistance maternelle · Enregistrement RNCP : parcours certifiants depuis le 5 juillet 2023, valable jusqu'au 5 juillet 2028
Dispositif	POEI avec France Travail, POEC avec un OPCO ou projet de transition professionnelle avec Transitions Pro. Dans le cadre d'une POEI, le parcours est associé à un projet de recrutement porté par un employeur.
Durée	De 364 à 490 heures, soit 11 à 14 semaines (en moyenne 5 jours ouvrés de 7 h par semaine). Parcours de référence : 448 heures (13 semaines), dont 28 h de stage chez l'employeur. La durée de chaque session est fixée conjointement par France Travail, les employeurs et Institut Enteam.
Rythme	Temps plein, du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h30 — 100 % en présentiel
Effectif	De 12 à 16 apprenants par cohorte
Lieu	Rue de la Révolution, 93100 Montreuil — accessible en métro et en bus — locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
Coût	Prise en charge intégrale par France Travail (POEI), l'OPCO (POEC) ou Transitions Pro (projet de transition professionnelle). Tarif communiqué sur devis à l'employeur ou au financeur. Aucun coût pour l'apprenant.
Délai d'accès	En POEI, 15 jours en moyenne entre l'information collective, ou l'entretien de recrutement avec l'employeur, et l'entrée en formation
Prochaines sessions	Sessions ouvertes tout au long de l'année avec France Travail et les employeurs partenaires — dates communiquées sur demande

01 À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

La formation s'adresse aux **demandeurs d'emploi inscrits à France Travail** et aux **salariés engagés dans un projet de transition professionnelle**, âgés de 18 ans et plus, **motivés par le métier d'ADVF** et souhaitant l'exercer auprès de personnes âgées, de personnes en situation de handicap ou de familles. Aucun diplôme ni expérience préalable dans l'aide à domicile n'est exigé.

Les apprenants relèvent pour la plupart des **publics prioritaires de France Travail** :

- résidents des **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** ;
- personnes **peu ou pas qualifiées** (publics du Plan d'investissement dans les compétences — PIC ; bas niveaux de qualification — BNQ) ;
- **demandeurs d'emploi de longue durée** ;
- **jeunes de moins de 26 ans** ;
- **seniors de 50 ans et plus** ;
- **travailleurs handicapés** ;
- **bénéficiaires du RSA**.

Elle est conçue pour les **personnes francophones**, à l'aise en français à l'oral comme à l'écrit. Les personnes allophones, non francophones ou faiblement francophones, sont orientées vers le parcours Titre professionnel ADVF **avec Français Langue Professionnelle** d'Institut Enteam.

02 PRÉREQUIS

NIVEAU DE FRANÇAIS

→ **Niveau B1 du CECRL**, validé lors d'un positionnement linguistique : il permet de suivre la formation, de comprendre des consignes, de rédiger des transmissions et de constituer le Dossier professionnel du titre.

CONDITIONS ADMINISTRATIVES

→ Être en **situation administrative régulière**, avec un titre autorisant à travailler en France, valable pendant toute la formation et à la date d'embauche.

→ Présenter un **extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3)**, demandé par les employeurs pour les interventions auprès de publics fragiles.

CONDITIONS LIÉES AU MÉTIER

→ Avoir **envie d'exercer le métier**, vérifiée par un positionnement métier : représentation du métier, expériences antérieures et aptitudes.

→ Être **disponible sur toute la durée de la formation**, stage compris.

→ Être disponible au regard des **conditions d'exercice du métier** : interventions au domicile des bénéficiaires, déplacements entre plusieurs lieux d'intervention, horaires pouvant être variables ou discontinus et, selon les postes, interventions le week-end. Le permis de conduire et/ou un moyen de déplacement peuvent être nécessaires selon l'employeur et le secteur d'intervention.

→ Avoir pris connaissance des **exigences physiques du métier** : déplacements, station debout prolongée, aide à la mobilité, utilisation d'aides techniques.

03 OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectif général : acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier d'assistant de vie aux familles et se présenter au Titre professionnel ADVF et au certificat SST.

→ À l'issue de la formation, l'apprenant est capable de :

- assurer l'**entretien du logement et du linge** au domicile d'un particulier, en appliquant les protocoles professionnels d'hygiène et de sécurité ;
- **accompagner une personne fragilisée ou en perte d'autonomie** dans les actes essentiels de la vie quotidienne, en préservant son autonomie, sa dignité et ses choix ;
- **prendre en charge un ou plusieurs enfants** au domicile familial, en assurant leur sécurité, leur confort, leur hygiène, leur éveil et leur socialisation ;
- adopter une **posture professionnelle** adaptée et s'insérer dans une équipe pluridisciplinaire ;
- **communiquer de façon professionnelle**, à l'oral et à l'écrit : comprendre et appliquer des consignes, rédiger des transmissions, échanger avec les bénéficiaires, les familles et l'équipe.

04 PROGRAMME

FORMATION AU MÉTIER — 420 HEURES DANS LE PARCOURS DE RÉFÉRENCE

Le programme couvre les compétences des trois CCP du Titre professionnel ADVF et est organisé autour de **7 domaines professionnels, 25 activités et 100 compétences métier**.

Domaine professionnel	CCP du titre
1. S'intégrer dans le métier et adopter une posture professionnelle durable	Transversal aux 3 CCP
2. Entretenir le domicile et le linge avec les techniques professionnelles	CCP 1
3. Accompagner la personne dans son alimentation	CCP 2
4. Assister la personne dans les gestes d'hygiène, de confort et de change	CCP 2
5. Accompagner la mobilité de la personne et prévenir les risques physiques (dont SST, 14 h)	CCP 2
6. Adapter son intervention à la personne en situation de handicap ou atteinte d'un trouble de santé invalidant	CCP 2
7. Assurer la garde de l'enfant et réaliser les soins du nourrisson	CCP 3

Les trois CCP du titre : **CCP 1** — Entretenir le logement et le linge d'un particulier ; **CCP 2** — Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien ; **CCP 3** — Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile.

UNE DURÉE ADAPTÉE À CHAQUE SESSION — DE 364 À 490 HEURES

Le **parcours de référence est de 448 heures** : 420 heures de formation en centre et 28 heures de stage chez l'employeur. La répartition des heures entre les sept domaines figure dans le plan de formation de chaque session. La durée peut être ramenée à 364 heures ou portée à 490 heures ; elle est **décidée conjointement par France Travail, les employeurs et Institut Enteam**, au regard de trois critères :

- **le public accueilli** : les publics relevant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) bénéficient d'heures supplémentaires ;

- **le calendrier de recrutement des employeurs** : un parcours resserré permet d'accueillir les apprenants dans l'emploi au plus vite ;
- **les besoins d'approfondissement ou de renforcement** de certains domaines professionnels, exprimés par les employeurs.

STAGE CHEZ L'EMPLOYEUR — 28 À 42 HEURES

Quatre journées de stage (28 heures) chez l'employeur sont réparties sur le parcours ; pour un parcours de 490 heures destiné à un public PIC, le stage peut aller **jusqu'à six journées** (42 heures) ; dans le cadre d'une POEI, elles se déroulent chez l'employeur porteur du projet de recrutement. Chacune est **préparée** (objectifs fixés avec l'apprenant), **observée** par le salarié référent de l'employeur à l'aide d'une grille commune, puis **analysée** en centre, avec des actions de remédiation si besoin.

ORGANISATION DU PARCOURS

La formation se déroule **en centre, à temps plein**, et alterne apports, démonstrations et mises en pratique sur plateau technique ; les journées de stage chez l'employeur sont réparties sur le parcours. Cette organisation est **propre à chaque session** : la durée totale, le rythme et le calendrier sont précisés dans le planning pédagogique de la session.

05 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

NOTRE LOGIQUE PÉDAGOGIQUE

« Partir du réel pour construire la compétence. »

L'apprenant acquiert les gestes et les connaissances, les met en pratique, s'entraîne en situation professionnelle, est évalué, puis retravaille ce qui doit être consolidé.

→ **Modalité** : 100 % en présentiel.

→ **Approches pédagogiques** : expositive, démonstrative, interrogative et active, avec mises en situation sur plateau technique.

→ **Techniques d'animation** : tour de table, exposé interactif, vrai-faux, quiz, QCM, discussion, Post-it, simulation, étude de cas, jeu de rôle, brainstorming, carte mentale, jeux de cartes, photo-langage, glossaire, remédiation individualisée.

→ **Plateau technique** : lit médicalisé, fauteuil roulant, déambulateur, disque et planche de transfert, guidon de transfert, verticalisateur, matériel d'entretien du logement et du linge, espace cuisine, matériel de petite enfance.

→ **Équipe** : formateurs professionnels du métier, coordinateur pédagogique, coordinateur chargé du lien avec les employeurs, référent handicap.

06 MODALITÉS D'ÉVALUATION

→ **Évaluation de chaque compétence**, au fil du parcours, tracée dans un livret de suivi individuel.

→ **Évaluation en cours de formation (ECF)** à la fin de chacun des 7 domaines, suivie si besoin d'une remédiation individualisée.

→ **Examen blanc** en fin de parcours, dans les conditions de la session du titre.

→ **Simulation de l'entretien final** avec le jury, à partir du Dossier professionnel.

07 CERTIFICATIONS ET SUITES DE PARCOURS

La formation est **certifiante et professionnalisante**. Elle prépare à une certification professionnelle enregistrée au RNCP et au certificat SST, et donne lieu à une attestation interne :

→ **Titre professionnel Assistant de vie aux familles (ADVF)** — RNCP37715, niveau 3 (équivalent CAP), délivré par le ministère chargé de l'Emploi. Certification enregistrée au RNCP le 5 juillet 2023, valable jusqu'au 5 juillet 2028. **La formation prépare aux trois CCP constitutifs du titre.** L'apprenant est présenté au Titre professionnel **après avoir pris son poste chez son employeur**, afin de renforcer sa confiance et sa maîtrise professionnelle. Le candidat reste accompagné par Institut Enteam jusqu'à sa présentation à l'examen. Le passage est organisé dans un centre d'examen agréé à Paris ou en Île-de-France ; le lieu et les dates de session sont communiqués aux apprenants et aux employeurs en cours de formation.

→ **Certificat SST** (Sauveteur Secouriste du Travail), délivré après 14 heures de formation sous réserve de réussite aux évaluations certificatives.

→ **Attestation de compétences acquises Institut Enteam**, délivrée à la fin de la formation sur la base des évaluations réalisées sur les 100 compétences du référentiel pédagogique, avec possibilité de rattrapage. Cette attestation interne ne se substitue à aucune certification enregistrée.

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

Le titre est composé de **trois blocs de compétences (CCP) capitalisables**, pouvant être validés séparément. Il ne bénéficie d'aucune équivalence totale ; des correspondances partielles existent avec certaines certifications du secteur sanitaire, social et de la petite enfance. Les correspondances et passerelles applicables sont celles publiées sur la fiche RNCP en vigueur de France compétences.

SUITES DE PARCOURS

Après le Titre professionnel ADVF, les titulaires peuvent poursuivre vers d'autres certifications du secteur sanitaire, social ou de la petite enfance :

- **DEAES** — Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social ;
- **DEAS** — Diplôme d'État d'aide-soignant ;
- **DEAP** — Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;
- **CAP AEPE** — Accompagnant éducatif petite enfance ;
- avec l'expérience, des fonctions de **responsable de secteur** ou de **coordination** dans une structure d'aide à domicile.

Selon la certification visée et la réglementation en vigueur, des correspondances, dispenses ou allègements peuvent être prévus ; il convient de consulter le référentiel de la certification concernée au moment du projet.

Codes ROME : K1302, K1303, K1304, K1305 — Formacode : 44028, 42056, 44030. Détail sur la fiche France compétences : www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37715

08 DÉBOUCHÉS : POSTES VISÉS ET EMPLOYEURS

Le métier d'assistant(e) de vie aux familles est un **métier en tension** : les structures d'aide à domicile recrutent de façon durable. Dans le cadre d'une POEI, chaque parcours est associé à un projet de recrutement porté par un employeur. À l'issue de la formation, l'objectif est la **prise de poste chez cet employeur**, en CDI ou CDD d'au moins 6 mois, selon les conditions prévues dans le projet de recrutement.

POSTES VISÉS

Assistant(e) de vie aux familles, auxiliaire de vie, aide à domicile, agent à domicile, garde d'enfant à domicile, garde à domicile — en qualité de salarié(e), à temps plein ou à temps partiel.

TYPES D'EMPLOYEURS

À l'issue de la POEI, l'embauche se fait exclusivement dans une **entreprise prestataire de services à la personne (SAP)**, lucrative ou non lucrative : c'est l'employeur qui a porté le projet de recrutement.

Au fil de la carrière, le titre ouvre aussi vers d'autres employeurs :

- **services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)**, associatifs ou privés ;
- **entreprises de services à la personne** en mode mandataire ;
- **particuliers employeurs**, directement ou par l'intermédiaire d'un service mandataire ;
- selon les postes, **structures d'accueil de la petite enfance** ou familles pour la garde d'enfants à domicile.

09 UN ACCOMPAGNEMENT JUSQU'À L'EMPLOI DURABLE

Chaque apprenant est accompagné de son entrée en formation jusqu'à son maintien dans l'emploi, autour de **quatre réussites** :

Je réussis ma formation	Lever les freins, individualiser le parcours, piloter la progression.
Je réussis mon examen	Sécuriser les acquis, constituer le Dossier professionnel, préparer la certification.
Je réussis mon accès à l'emploi	Connaître son employeur, faire ses preuves en stage, sécuriser l'embauche et la prise de poste.
Je réussis durablement dans mon emploi	Suivi après la formation, à 3 et 6 mois, sans coût pour l'apprenant ni pour l'employeur.

10 MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les modalités d'admission sont **adaptées au dispositif de financement**. Elles comprennent généralement :

1. **Information sur la formation et le métier** ; dans le cadre d'une POEI, information collective organisée avec France Travail et les employeurs.
2. **Positionnement linguistique** : compréhension et expression, orales et écrites (niveau B1 attendu).

3. **Positionnement métier** : envie d'exercer le métier, représentation du métier, expériences antérieures et aptitudes.
4. **Positionnement formation** : motivation, disponibilité et capacité à suivre le parcours.
5. **Validation de la candidature et du financement** selon le dispositif mobilisé. Dans le cadre d'une POEI, la candidature est également validée par l'employeur porteur du projet de recrutement.

S'INFORMER OU S'INSCRIRE

Pour s'informer ou s'inscrire : **formulaire du site internet, téléphone, courriel, WhatsApp ou SMS** auprès d'Institut Enteam. Dans le cadre d'une POEI, l'inscription à une information collective se fait aussi sur la plateforme « Mes événements emploi » de France Travail, ou par l'intermédiaire du conseiller France Travail.

DÉLAI D'ACCÈS

Dans le cadre d'une POEI, **15 jours en moyenne** entre l'information collective, ou l'entretien individuel de recrutement avec l'employeur, et l'entrée en formation. Pour les autres dispositifs, le délai dépend du calendrier de validation du financement.

11 TARIF ET FINANCEMENT

La formation peut être financée, selon le dispositif et sous réserve de validation du projet, par **France Travail dans le cadre d'une POEI**, par **un OPCO dans le cadre d'une POEC** ou par **Transitions Pro dans le cadre d'un projet de transition professionnelle**. La durée et le contenu du parcours sont adaptés aux règles du dispositif mobilisé. **Prise en charge intégrale par le financeur ; aucun coût n'est à la charge de l'apprenant.** Le tarif est communiqué sur devis à l'employeur ou au financeur, pour chaque projet de recrutement. La rémunération ou l'indemnisation pendant la formation dépend de la situation de chacun et des règles appliquées par le financeur.

12 ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Les locaux de formation de Montreuil (rue de la Révolution) sont **accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)** et desservis par les transports en commun.

ADAPTATION DU PARCOURS

L'adaptation du parcours est étudiée **au cas par cas** avec chaque candidat : rythme, supports, moyens techniques ou humains, modalités d'évaluation. Des solutions individualisées peuvent être construites avec l'Agefiph, Cap emploi et France Travail. Toute personne concernée est invitée à se faire connaître avant l'entrée en formation.

RÉFÉRENT HANDICAP

Arnaud JEAN — arnaud.jean@institutenteam.fr — 06 85 76 00 60

13 NOS RÉSULTATS

Indicateur	Résultat
Taux de complétion (apprenants ayant suivi la formation jusqu'à son terme)	**100 %** (45 sur 45)
Taux d'obtention du certificat SST	**100 %** (44 sur 44)
Taux d'obtention du Titre professionnel ADVF	**94,6 %** (35 sur 37)
Taux d'obtention des CCP du Titre professionnel	**98,2 %** (109 sur 111)
Taux de retour à l'emploi à l'issue de la POEI	**88,9 %** (40 sur 45)
Taux de maintien dans l'emploi à 6 mois (parmi les personnes embauchées à l'issue de la POEI)	**85 %** (34 sur 40)
Taux de satisfaction globale des apprenants (questionnaire renseigné en fin de formation)	**98 %** (45 répondants)

Résultats 2026 des POEI Titre professionnel ADVF d'Institut Enteam. 45 apprenants formés, tous allés au terme de leur formation. 37 candidats présentés au Titre professionnel : 35 titres complets (3 CCP) et 2 validations partielles (2 CCP sur 3), soit 109 CCP obtenus sur 111 présentés ; les 8 autres apprenants seront présentés à la prochaine session d'examen. 44 candidats présentés au certificat SST, tous reçus.

Nos objectifs pour chaque session : abandon inférieur ou égal à 1 apprenant sur 12 ; retour à l'emploi dans les 30 jours pour au moins 80 % des apprenants ; réussite au titre pour au moins 80 % des candidats présentés.

14 CONTACT

CONTACTS INSTITUT ENTEAM

Marie DEVEAU — employeurs et France Travail
06 71 20 30 74 — marie.deveau@institutenteam.fr

Arnaud JEAN — coordination pédagogique
06 85 76 00 60 — arnaud.jean@institutenteam.fr

RÉCLAMATION

Toute réclamation peut être adressée à marie.deveau@institutenteam.fr. Elle fait l'objet d'un accusé de réception et d'une réponse écrite.

INSTITUT Enteam
ORGANISME DE FORMATION
SEINE-SAINT-DENIS (93)
Qualiopi processus certifié — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation

CONTACTS
Marie DEVEAU — 06 71 20 30 74
marie.deveau@institutenteam.fr
Arnaud JEAN — 06 85 76 00 60
arnaud.jean@institutenteam.fr

ACCESSIBILITÉ : pour toutes questions relatives à une situation de handicap, vous pouvez contacter notre référent handicap : **Arnaud JEAN**

NUMÉRO SIREN : 942 313 073 — STATUT : Société par Actions Simplifiée (SAS)
CODE NAF : 7022Z — NUMÉRO DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ : 119 311 15 5293
CERTIFICATION QUALIOPI : N°FRCM25242

© INSTITUT ENTEAM — 2026

www.institutenteam.fr